

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 659

Artikel: Le besoin sur demande. Partie I, Nucléaire : les "a priori" du Conseil fédéral

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nucléaire: les «a priori» du Conseil fédéral

Portée par des ressources financières plus importantes que jamais, l'offensive en faveur de l'énergie nucléaire reprend actuellement de plus belle. Point d'accrochage: Kaiseraugst. En filigrane: la prise de position du Conseil fédéral, acquis à l'idée que la Suisse a besoin d'une centrale nucléaire en tout cas, après Leibstadt. Et ce, rappelons-le, alors que la Commission fédérale pour l'énergie s'était trouvée, après examen approfondi, dans l'impossibilité de trancher (deux groupes de force égale pour soutenir des thèses exactement opposées) pour ou contre ce fameux besoin! N'empêche: le feu vert de l'exécutif a eu l'effet d'un coup de fouet pour les promoteurs du nucléaire qui avaient toutes les raisons de sombrer dans la morosité, au vu des déboires de leur énergie préférée à l'étranger.

Techniques modernes de persuasion à la clef, le débat va à nouveau s'enliser dans une masse d'arguments péremptoirs; et cette nouvelle campagne pourrait avoir d'autant plus d'impact que les opposants n'auront pas les moyens de se faire entendre à même dose.

Mettons donc les points sur les «i» à titre préventif: d'abord (ci-dessous) en décortiquant la démonstration du Conseil fédéral; puis (page suivante) en suivant sur le terrain le show pro-nucléaire type.

faute d'une décision claire et tranchée des experts sur le sujet, la décision du Conseil fédéral est, avant tout, politique. Il est vraisemblable que la décision d'affirmer que le besoin existe a été prise d'abord et les arguments pour justifier cette décision élaborés après coup.

Les arguments avancés pour justifier une (voire plusieurs) centrale supplémentaire sont de deux sortes:

1. Accroissement prévisible de la consommation d'électricité en Suisse.

2. Sécurité d'approvisionnement.

Dans un cas comme dans l'autre, la démonstration repose sur une pétition de principe. Ces pétitions de principe ont été analysées par Ursula Koch pour l'accroissement de la consommation¹ et par Christine Mironesco pour la sécurité d'approvisionnement². Les points principaux de ces analyses sont présentés ci-après avec quelques développements supplémentaires.

PÉTITIONS DE PRINCIPE

Le Conseil fédéral postule d'abord une augmentation du PNB (Produit national brut) de 2,1% par an jusqu'en l'an 2000. En réalité, cette augmentation n'a été que de 1,6% par an entre 1977 et 1982. Il est de plus quasi certain que le PNB sera en recul en 1982 (-0,5 à -1,0%) et d'aucuns s'attendent également à un recul pour 1983. La plupart des pays ayant une structure économique semblable à la nôtre affichent des prévisions notoirement en retrait de celles du Conseil fédéral. Le taux de croissance que celui-ci a retenu ne peut se justifier ni à partir de l'évolution économique récente, ni même par un consensus d'experts. Il a donc vraisemblablement été choisi en fonction de la démonstration à faire.

Le Conseil fédéral admet bien sûr que la demande d'énergie suit l'augmentation du PNB. C'est là une hypothèse également indémontrable et bien des études sérieuses ont été faites, qui prouvent que, si

on le veut, la consommation d'énergie peut fort bien diminuer en même temps qu'augmente le PNB.

Le Conseil fédéral évite cet écueil en postulant que l'électricité d'origine nucléaire est indispensable pour remplacer le pétrole à des fins de chauffage. Il admet qu'en l'an 2000, il y aura 220 000 habitations converties au chauffage électrique direct et 100 000 pompes à chaleur électriques installées, le tout permettant de «justifier» un besoin de puissance de 760 MW environ, donc pas loin de la puissance d'une centrale nucléaire de type usuel (Gösgen = 920 MW). Les chauffages électriques sont censés économiser un demi-million de tonnes de mazout par an, ce qui n'est pas beaucoup par rapport à la consommation de produits pétroliers en Suisse (ordre de grandeur: 11 à 12 millions de tonnes par an) et ne changera pas le fait que la Suisse restera tributaire de l'étranger pour le pétrole. Elle en est d'ailleurs tout autant tributaire pour son uranium.

Notons d'autre part que la consommation de produits pétroliers en Suisse a baissé de plus d'un demi-million de tonnes entre 1980 et 1981, et ceci sans qu'aucune nouvelle centrale nucléaire n'entre en fonction, et avec une exportation d'électricité considérable. L'économie réalisée l'a été au titre du chauffage et les économies possibles dans ce secteur restent encore très considérables. Elles ne sont qu'à peine entamées. Si l'on ajoute que le chauffage électrique direct constitue, «per se», un gaspillage d'énergie (utilisation inefficace d'une énergie de haute qualité), on voit que l'argument de la substitution du pétrole par le chauffage électrique n'est pas soutenable.

A SUIVRE

Le Conseil fédéral rejoint donc la volonté des producteurs d'électricité de construire d'autres centrales, en prétendant que besoin il y a. Il peut sembler intéressant de comprendre comment le Conseil fédéral en est arrivé là. Rappelons d'abord que,

¹ Ursula Koch. «Der Berg hat eine Maus geboren.» «Energie-Umwelt», 3, octobre 1982.

² Christine Mironesco. «Technocratie et écologie en Suisse; la «clause du besoin»: l'enjeu d'un conflit entre experts.» Université de Genève, département des Sciences politiques, février 1982.